

Pourquoi il faut en finir avec le palmarès des lycées

Le ministère a rendu public ce vendredi le traditionnel indicateur des résultats des lycées est rendu public. Loin d'être un simple outil d'information, ce classement ne fait qu'aggraver les processus d'évitement des établissements en difficulté.

LAURENT MOULOUD Pour Choukri Ben Ayed, cet indicateur a un impact psychologique inquiétant : « Il participe d'une certaine accoutumance à l'idée de choix et de mise en concurrence ».

« Je suis attaché à la réduction des inégalités pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'ordre social immuable, qu'il n'y ait personne qui soit assigné à résidence sociale. » BENOÎT HAMON, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

Et si Benoît Hamon inaugurerait sa nouvelle fonction par un geste salvateur ? En finir avec la publication du classement des lycées pourrait en être un ! À méditer. Car pour cette année, c'est déjà trop tard. Ce matin, sur les coups de 10 heures, le ministère de l'Éducation nationale dévoilera, une nouvelle fois, son traditionnel indicateur des résultats des 4 403 lycées, publics et privés sous contrat. Un « outil d'information » plaide le ministère et non pas de « classement ». Tout en sachant qu'une multitude de médias s'en serviront pour en établir un... « Le gouvernement se retrouve dans une certaine ambiguïté », relève le sociologue Georges Felouzis.

Mis en place en 1994, cet indicateur était destiné au départ aux établissements, afin de les aider à se situer et à améliorer leur travail pédagogique. C'est devenu, au fil du temps, un marronnier journalistique avec des effets plus ou moins délétères. « Ce genre de classement est un facteur, parmi d'autres bien sûr, d'aggravation des phénomènes d'évitement de certains lycées et de ségrégation sociale », souligne Georges Felouzis.

INDICATEUR PLUS OBJECTIF

Ces dernières années, la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère a pourtant peaufiné son indicateur pour le rendre le plus objectif possible et éviter de se retrouver avec, en tête de classement, les seuls établissements élitistes où se concentrent les meilleurs élèves. Trois séries d'indicateurs sont proposées par le ministère : le taux de réussite au baccalauréat, le taux d'accès de seconde et de première au baccalauréat (utile pour savoir si l'établissement pratique l'écémage des moins bons élèves) et la proportion de bacheliers parmi les sortants (utile pour connaître l'efficacité de la politique de redoublement du lycée).

Comme le profil des élèves accueillis a un effet sur les résultats, le ministère prend également en compte l'origine sociale, l'âge, le sexe et le niveau scolaire à l'entrée au lycée. L'ensemble de ces données permet d'obtenir la « valeur ajoutée » pédagogique de chaque établissement. « La réalité complexe des résultats d'un lycée ne peut être appréhendée qu'en croisant tous ces indicateurs », explique le ministère.

Des bonnes intentions qui ne convainquent pas Catherine Manciaux, secrétaire générale du Snupden-FSU, syndicat de chefs d'établissement : « Les parents ne regardent véritablement que le

taux de réussite au bac. Que le ministère s'en défende ou pas, on est, avec ces indicateurs, dans un processus dangereux pour le système scolaire, qui ne fait qu'aggraver les réputations des établissements fragiles. » Le sien, le lycée Nobel de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), affiche une « valeur ajoutée » excellente pour ce qui est de la réussite au bac. « Mais on est nul pour l'obtention du bac du premier coup ! Ce qui est normal compte tenu du public que nous accueillons. Ce n'est pas pour ça qu'on ne fait pas du bon boulot. »

Pour le sociologue Choukri Ben Ayed, ce type d'indicateur passionne surtout « les familles initiées qui connaissent les rouages pour obtenir des dérogations ». Et ne concerne, réellement, que les zones où un choix est possible (grandes villes). Au final, cet indicateur a également un impact psychologique inquiétant. « Il participe d'une certaine accoutumance à l'idée de choix et de mise en concurrence. »

LES PROGRAMMES ONT UNE CHARTE

Le Conseil supérieur des programmes (CSP), chargé d'élaborer les nouveaux contenus pour 2015 et 2016, a rendu hier sa charte des programmes. Cette dernière précise ce qu'est un programme d'enseignement et détaille les modalités d'élaboration des contenus. L'entrée en vigueur des nouveaux programmes, initialement prévue à la rentrée 2014 pour la maternelle et 2015 pour l'élémentaire et le collège, a été repoussée d'un an. Au printemps, le CSP remettra une proposition pour « définir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ».